



Syndicat Cgt des Agents de la Métropole Aix Marseille Provence

23 boulevard Charles Nedelec 13003 Marseille email : cgt.metropole.amp@gmail.com

Lettre ouverte aux candidats et candidates aux élections municipales de mars 2026.

Pour un service public de proximité ambitieux et solidaire au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence !

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat-e aux prochaines élections municipales et pourrez, si vous êtes élu-e, siéger au conseil métropolitain. En notre qualité d'organisation syndicale représentative de la Métropole Aix-Marseille-Provence, nous souhaitons connaître votre position sur le service public de proximité que doit rendre notre établissement, dans les champs de compétence qui sont les siens.

Constat

Les services publics territoriaux peinent de plus en plus à répondre aux droits fondamentaux des citoyens. Au sein de la métropole, les enjeux sont majeurs dans les domaines suivants :

- **Mobilité**
- **Environnement** (déchets, propreté, eau, agriculture, forêts)
- **Habitat et logement**
- **Développement économique et attractivité**

Ces compétences doivent être au cœur de vos engagements pour garantir l'égalité d'accès aux droits pour tous.

Nos Revendications

1. Se déplacer librement, gratuitement et en sécurité sur l'ensemble de la métropole

1.a) La gratuité pour toutes et tous

La gratuité et le développement des transports en commun permettent de réduire les incivilités et d'améliorer la sécurité des salariés et des usagers. Le financement peut être assuré par une augmentation proportionnée du Versement Transport (VT), en fonction des bassins d'emploi et des flux de déplacement, ainsi que par les économies réalisées grâce au report modal (réduction des dépenses de voirie). Cette mesure libérera du pouvoir d'achat pour les usagers, qui pourra se réinvestir dans l'économie locale.

La gratuité totale des transports en commun sur l'ensemble du périmètre métropolitain est une exigence pour garantir :

- **L'accès à la santé**
- **L'accès à l'éducation et à l'emploi**
- **L'accès à la culture et aux loisirs**

La Métropole a récemment adopté une gratuité partielle. Nous revendiquons une **gratuité totale**, conforme aux principes d'égalité et de service public.

1.b) Rétablir un service de prévention et de sécurité dans les transports en commun.

Nous souhaitons attirer votre attention sur un enjeu **crucial** pour la qualité de vie et la sécurité des usagers des transports en commun de notre métropole : **la nécessité de recréer et d'étendre le service de prévention** qui était précédemment déployé dans certains bus.

Ce dispositif, qui combinait **prévention des incivilités, formation des agents à la conduite et à la gestion des conflits**, ainsi qu'une **amélioration du sentiment de sécurité des voyageurs**, avait démontré son utilité tant pour les usagers que pour les entreprises délégataires. Pourtant, malgré les discours politiques récurrents sur la sécurité dans les transports, ce service a été **supprimé** plutôt qu'étendu à l'ensemble du réseau métropolitain.

Pourquoi est-il urgent d'agir ?

- **Pour les usagers** : La sécurité et la sérénité dans les transports sont des attentes majeures, d'autant plus dans un contexte où les incivilités et les tensions peuvent dissuader l'usage des transports en commun, notamment pour les publics les plus vulnérables (femmes, personnes âgées, jeunes).
- **Pour les agents** : Ce service offrait une **formation pratique** et une meilleure préparation aux situations difficiles, tout en créant des **emplois d'insertion** via des contrats aidés, contribuant ainsi à la cohésion sociale.
- **Pour la collectivité** : Un réseau de transport perçu comme **sûr et bien géré** est un atout pour l'attractivité de la métropole et un levier essentiel pour réussir la transition écologique.

Nos propositions concrètes

Nous vous demandons de vous engager à :

1. **Étudier la possibilité de recréer ce service** à l'échelle de toute la métropole, en capitalisant sur les retours d'expérience positifs du dispositif initial.
2. **Engager une concertation** avec l'ensemble des acteurs concernés (entreprises délégataires, associations d'usagers, syndicats) pour en optimiser le fonctionnement et le financement, en veillant à ce qu'il soit **pérenne et équitable**.
3. **Lancer une phase pilote** sur un périmètre élargi, assortie d'une **évaluation rigoureuse** après 6 ou 12 mois, afin d'ajuster le dispositif avant une généralisation.

La sécurité dans les transports ne doit pas être un simple argument électoral, mais une **priorité concrète** pour garantir un service public de qualité, accessible à tous.

2. Gestion publique de l'eau et de l'assainissement avec la gratuité des premiers mètres cubes d'eau.

L'eau est un bien commun, essentiel à la vie et à la dignité humaine. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, 2006) et le Code de la santé publique (L. 1321-1 A) reconnaissent le droit d'accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables. L'eau est un droit fondamental, reconnu par les Nations Unies depuis 2010.

Notre Revendication

Pour une gestion publique de l'eau et de l'assainissement : un choix d'équité, de transparence et de durabilité

Nous défendons fermement le retour de l'eau et de l'assainissement en régie publique, car cette solution présente des avantages majeurs pour les citoyens, les collectivités et l'environnement. Parmi nos revendications centrales figure **la gratuité des premiers mètres cubes d'eau**, indispensables pour répondre aux besoins essentiels de chaque habitant de la Métropole : boire, cuisiner et se laver. Cette mesure est une question de justice sociale et de dignité.

1. Garantir l'accès à un bien commun essentiel Confier sa gestion à une régie publique permet de la soustraire aux logiques de profit et de garantir un accès universel, sans discrimination, à une ressource vitale. **La gratuité des mètres cubes vitaux** est un levier concret pour lutter contre la précarité hydrique et assurer à tous une hygiène et une santé dignes. En tant que service public, l'eau doit être gérée dans l'intérêt général, et non comme une marchandise soumise aux aléas du marché.

2. Maîtriser les coûts pour les usagers Les régies publiques offrent souvent des tarifs plus stables et moins élevés que les opérateurs privés. En instaurant la gratuité pour les besoins de base, on protège les ménages les plus modestes contre la hausse des prix, tout en maintenant une tarification progressive pour les consommations supérieures. Les bénéfices générés sont réinvestis dans la modernisation des infrastructures et la qualité du service, plutôt que de profiter à des actionnaires.

3. Transparence et contrôle démocratique Une régie publique place les décisions entre les mains des élus locaux et des citoyens, assurant une gestion transparente et responsable. Les choix en matière d'investissements, de tarification ou de protection de la ressource sont débattus publiquement, et non imposés par des intérêts privés. **La gratuité des mètres cubes vitaux** s'inscrit dans cette logique de solidarité et de redistribution équitable.

4. Priorité à la durabilité environnementale Les régies publiques ont tout intérêt à préserver la ressource sur le long terme, en favorisant des politiques de sobriété et de protection des écosystèmes. La gratuité pour les usages essentiels encourage une consommation responsable, tout en incitant à lutter contre le gaspillage pour les usages non prioritaires.

5. Réactivité et adaptation aux besoins locaux Une gestion publique permet une meilleure adéquation entre les services rendus et les attentes des habitants. **La gratuité des mètres cubes vitaux** est un exemple de mesure sociale qui peut être mise en œuvre localement, en

fonction des réalités territoriales, sans dépendre des impératifs financiers d'un opérateur privé.

En conclusion, opter pour une régie publique de l'eau et de l'assainissement, **avec la gratuité des mètres cubes vitaux**, c'est choisir la solidarité, la transparence et la pérennité. C'est aussi affirmer que l'eau, parce qu'elle est vitale, ne doit pas être un luxe, mais un droit accessible à tous.

3. Instaurer une sécurité sociale de l'alimentation (SSA)

Plus de cinq millions de personnes dépendent de l'aide alimentaire en France, un chiffre en constante augmentation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, qui abrite l'arrondissement le plus pauvre de France, doit s'inspirer des expérimentations menées à Montpellier et Paris pour mettre en place une **Sécurité Sociale de l'alimentation (SSA)**. Celle-ci reposerait sur :

- **L'universalité** : « Une politique pour les pauvres reste une pauvre politique », qui veut construire du droit propose un mécanisme pour tous.
- **Un Conventionnement organisé démocratiquement** : Le conventionnement est le mécanisme qui doit nous permettre d'assurer une orientation par les citoyens de la production agricole et alimentaire, en élaborant **démocratiquement** les types de produits et les critères de qualité auxquels nous aspirons avoir accès ... Les acteurs (magasins, restaurants, producteurs, des cantines ...) pourront être conventionnés sur la base de leurs pratiques convenant aux cahiers des charges, proposés.
- **Financement basé sur la cotisation sociale** : Le mécanisme de cotisations est le plus approprié pour défendre une organisation démocratique de l'économie, il agit directement au niveau de la richesse produite et non pour corriger une première répartition inégale de celle-ci.

Revendication et base de réflexion

Nous demandons que ce projet s'inscrive dans vos programmes et sommes prêts à travailler sur le sujet avec ces questionnements : Quelle assiette de cotisation ? Salaires ou valeur ajoutée des entreprises ? Cotisations patronales ? des cotisations salariales sont-elles envisageables ? ... Des questions auxquelles devra réfléchir et statuer, un organe démocratique, constitué de citoyens.

4. L'accès au logement pour tous, y compris les populations fragiles

La Métropole doit renforcer sa politique du logement pour répondre aux besoins des seniors, étudiants, sans-abri et autres publics vulnérables. Malgré les lois SRU, DALO et Égalité et Citoyenneté, les retards sont criants :

- **99 227 demandes de logement en 2023**, avec seulement 9 012 attributions et des délais allant jusqu'à 37 mois.
- **Des retards considérables** dans le versement des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Notre Revendication

Nous demandons un **plan d'urgence** pour mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires, afin de garantir un logement digne à chaque citoyen.

5. Rétablir et renforcer le statut des traitements et les pensions

Constat

Le fondement du statut du fonctionnaire est régi par la nécessité de dispenser un service public de qualité avec probité et de façon égalitaire, sur tout son périmètre de compétence et géographique.

Force est de constater que la rémunération indiciaire des emplois de fonctionnaires est petit à petit remplacée par une rémunération au mérite, mérite jugé, non pas par les usagers, mais par les élus locaux. De plus, ces emplois de fonctionnaires baissent au profit d'emplois de contractuels rendant ainsi le service à la population soumis au bon vouloir des élu(e)s et de la haute administration.

Les fonctionnaires ne perçoivent pas un salaire, contrepartie d'un travail défini par un contrat, mais un traitement basé sur le régime indiciaire afin d'assurer les missions définies par leur statut, il n'y a donc nulle notion de mérite en termes de rémunération.

C'est ceci qui est sans arrêt remis en cause, afin de rendre les agents publics plus flexibles et plus dociles aux injonctions des managers locaux, et soumettre leur carrière et leur salaire à leur évaluation (des primes de « performance »).

Le mérite, la performance, l'intéressement ou le partage de la valeur, sont des éléments de langage bien connus dans le monde de l'entreprise mais ne peuvent pas avoir le même sens dans la Fonction publique.

Les missions des fonctionnaires intéressent l'ensemble des citoyens. Elles doivent s'exercer dans le respect des principes démocratiques du service public : impartialité, neutralité, probité, égalité de traitement des citoyens. Ainsi, le statut est d'abord une protection des citoyens. En protégeant les fonctionnaires de l'arbitraire, il évite l'instrumentalisation de l'administration à des fins partisans par un pouvoir politique quelconque.

Ces principes fondamentaux du statut de fonctionnaire ont été posés et reconnus dès le début du XX^{ème} siècle. Ils sont fondateurs de la confiance réciproque entre l'administration publique et les citoyens et constituent, à ce titre, l'un des piliers sur lesquels repose toute société démocratique. C'est pourquoi ils doivent demeurer, quelles que soient les évolutions de la société.

Le salaire au mérite n'a donc aucun sens et va à l'encontre des raisons qui ont conduit à la création du statut des fonctionnaires.

Nos revendications

1. Une rémunération juste et des conditions de travail dignes

Pour garantir un service public de qualité, **impartial et probe**, il est essentiel que les agents bénéficient d'une **rémunération équitable** et de **conditions de travail respectueuses**. Cela passe par :

- La fin de la précarité et la reconnaissance de l'engagement des fonctionnaires.
- Des moyens humains et matériels adaptés pour exercer leurs missions dans la sérénité.

2. Un accès équitable à l'emploi public par concours

Le recrutement par concours est le gage d'une **égalité des chances** pour tous les citoyens souhaitant servir l'intérêt général. Nous exigeons :

- Le maintien et le renforcement des **concours publics** comme voie principale d'accès à la fonction publique.
- La fin de la substitution des emplois statutaires par des contrats précaires, qui fragilisent le service public et ses agents.

3. La revalorisation des grilles indiciaires et du point d'indice

Depuis plus de dix ans, les grilles indiciaires ont été **gelées ou dévaluées**, entraînant une perte de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires. Nous demandons :

- Une **révision globale des grilles indiciaires** pour rétablir leur niveau initial et les adapter à l'inflation.
- La **revalorisation du point d'indice**, afin d'intégrer l'ensemble des **régimes indemnitaires et des primes** dans le traitement de base. Cette mesure permettrait :
 - De **redonner du pouvoir d'achat** aux agents.
 - D'améliorer **l'attractivité des métiers publics**, aujourd'hui en crise de vocation.
 - De **sécuriser les caisses de retraite** des fonctionnaires, en augmentant les cotisations assises sur des salaires revalorisés.

Ces mesures sont indispensables pour **redonner sens et dignité** à la fonction publique, et garantir un service public de qualité pour tous.

6. Pour les métiers à forte pénibilité

Constat

Les métiers exposés à une **pénibilité physique et mentale** au sein de la fonction publique territoriale ne bénéficient pas d'une reconnaissance à la hauteur des risques encourus. Les mesures mises en place restent **inégaes et insuffisantes**, en raison de la libre administration des collectivités, qui appliquent, ou non, ces dispositifs selon leur propre appréciation.

Par exemple, les **bonifications sur le temps de travail** pour les métiers à sujétions sont loin d'être généralisées. Quant aux mesures nationales, elles sont **insuffisantes et inadaptées** :

- La reconnaissance des **catégories actives** est trop restrictive.
- Même pour les agents concernés, la possibilité de partir à **57 ans sans réduction d'annuités** ne garantit pas une retraite à taux plein, les contraignant à prolonger leur activité aussi longtemps que les métiers sédentaires.

Pourtant, notre syndicat a mené une **lutte acharnée de 83 jours de grève en 2021**, obtenant un **taux de bonification de 15%**, le plus élevé de France, pour les agents de collecte et de propreté. Une victoire, mais insuffisante, car notre revendication initiale était un taux de **20%** pour l'ensemble de ces métiers.

Nos revendications

1. **Élargir les métiers éligibles aux bonifications** Nous exigeons que d'autres fonctions exposées à la pénibilité puissent bénéficier de ces dispositifs, et que la liste de ces métiers soit imposée nationalement pour éviter les disparités territoriales.
2. **Harmoniser les taux de bonification** Les taux doivent être fixés au niveau national et appliqués de manière uniforme à tous les agents exerçant les mêmes fonctions, afin de garantir une équité de traitement.
3. **Créer un compteur Pénibilité/Formation/Reconversion** Pour les agents qui, après 15 à 20 ans d'exercice, ne pourront plus assurer leurs missions dans de bonnes conditions physiques, nous proposons :
 - Une réduction du temps de travail journalier d'une heure, épargnée dans un compteur pénibilité.
 - Ce compteur permettra, après un certain seuil, de s'absenter pour suivre une formation et préparer une reconversion professionnelle, préservant ainsi leur santé et leur avenir.

Ces mesures sont **indispensables** pour reconnaître la pénibilité de ces métiers et offrir aux agents des perspectives dignes, tant en termes de santé que de carrière.

Nos Attentes

Nous vous demandons de vous engager publiquement sur ces revendications et de nous faire part de vos propositions concrètes pour les mettre en œuvre. La Métropole Aix-Marseille-Provence doit être à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux de notre temps.

Comme vous le savez, la CGT, syndicat historique, défend des valeurs fondamentales : solidarité, égalité et lutte contre toutes les discriminations, y compris celles promues par l'extrême droite. Fidèles aux principes républicains de liberté, égalité et fraternité, nous nous engageons pour les droits de chacun, sans distinction d'origine, de conviction ou de religion. Nous exigeons que nos élus et employeurs agissent en cohérence avec ces principes."

Notre syndicat tient à réaffirmer son engagement en faveur de la démocratie participative et de la défense des intérêts des agents de la Métropole. Nous sommes convaincus que la qualité du service public repose en grande partie sur les conditions de travail, la reconnaissance et l'écoute des femmes et des hommes qui le font vivre au quotidien.

C'est pourquoi, tout au long du futur mandat, notre syndicat souhaite échanger, débattre et construire avec nos élus, des solutions adaptées aux enjeux rencontrés par les agents. Que ce soit sur les questions de moyens, d'organisation du travail, de formation, de carrière ou de bien-être au travail, nous souhaitons être un acteur constructif à vos côtés.

Nous vous proposons d'instaurer des rencontres régulières et transparentes, afin d'anticiper les défis et de garantir des conditions de travail dignes et motivantes pour l'ensemble des agents. Notre objectif commun doit être de concilier performance du service public et épanouissement professionnel, dans l'intérêt des usagers comme des agents.

Dans l'attente des résultats, nous restons à votre disposition pour échanger sur ces sujets et vous invitons à nous transmettre vos réponses.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations syndicales.